



**HAL**  
open science

# Les Irakiens en Suède. Exil et recomposition migratoire depuis la chute du régime de Saddam Hussein en 2003

Kamel Dorai

► **To cite this version:**

Kamel Dorai. Les Irakiens en Suède. Exil et recomposition migratoire depuis la chute du régime de Saddam Hussein en 2003. *e-migrinter*, 2010, 5, pp.13-23. 10.4000/e-migrinter.2002. halshs-00477402

**HAL Id: halshs-00477402**

**<https://shs.hal.science/halshs-00477402>**

Submitted on 29 Apr 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les Irakiens en Suède : exil et recomposition migratoire depuis la chute du régime de Saddam Hussein en 2003

Mohamed Kamel Dorai

**D**epuis le conflit de 2003, la Suède se présente comme l'un des principaux pays d'accueil des réfugiés irakiens hors du Moyen-Orient. La presse internationale s'est souvent faite l'écho en 2006 et 2007, à l'heure où l'exode des Irakiens avait atteint son pic, que la commune de Södertälje au sud de Stockholm – qui compte un peu plus de 80 000 habitants - accueillait plus de réfugiés irakiens à elle seule que les Etats-Unis dans leur ensemble depuis la chute du régime baathiste. La ville de Södertälje est souvent qualifiée de *Little Baghdad*, étant donnée l'ampleur de la présence irakienne qui se manifeste par l'existence de nombreux restaurants, églises et associations dans la municipalité. On peut ainsi entendre la langue assyrienne et le dialecte irakien en se promenant dans le centre-ville. La politique d'asile de la Suède explique en partie l'arrivée d'un très grand nombre d'Irakiens, qui ont pu obtenir un titre de séjour au titre du besoin de protection.

L'exode actuel des Irakiens doit cependant être replacé dans une temporalité plus longue, l'Irak ayant connu depuis le début des années 1980 plusieurs conflits d'envergure qui ont chacun poussé au départ de centaines de milliers de réfugiés. En 2003, à la veille de la chute de Saddam Hussein, le HCR dénombrait 400 000 réfugiés irakiens répartis dans plus de 90 pays, dont plus de la moitié installés en Iran, un grand nombre en Jordanie, les autres s'étant dirigés prioritairement vers l'Europe (Allemagne, Pays-Bas et Suède), puis vers les Etats-Unis et l'Australie (Chatelard, 2009).

Les migrations irakiennes en Suède doivent en conséquence être lues comme l'effet combiné des crises qui ont secoué l'Irak depuis les années 1980, de politiques migratoires en Suède plus ou moins restrictives, de dynamiques propres (regroupement familial), ainsi que de liens migratoires plus anciens. Cependant, l'évolution des politiques d'asile mises en place par la Suède comme l'évolution de la situation en Irak n'expliquent qu'en partie l'évolution de ce flux migratoire, dont une partie non négligeable échappe aux logiques de l'asile *stricto sensu*.

Après avoir situé la place qu'occupe la Suède dans l'accueil des réfugiés irakiens hors du Moyen-Orient ainsi que les modalités d'accès au territoire suédois, les parcours migratoires des Irakiens sont retracés à partir d'entretiens recueillis en Syrie et en Suède. Cet article repose sur des enquêtes de terrain en Syrie et en Suède débutées en 2007. Une série de 15 entretiens auprès de réfugiés irakiens a été réalisée en Suède en juin 2008 et avril 2009, ainsi qu'une série de 25 entretiens en Syrie depuis 2007, et des observations régulières dans les

principaux quartiers de résidence des Irakiens à Damas.

### **La Suède, l'un des principaux pays européens d'accueil des réfugiés irakiens**

Alors que la situation sécuritaire, l'instabilité et les difficultés économiques se développaient en Irak, la majeure partie des pays industrialisés ont fermé leurs portes aux demandeurs d'asile irakiens. Jusqu'en 2007, la Suède a fait figure d'exception et plusieurs dizaines de milliers d'Irakiens y ont trouvé refuge. Même si l'essentiel des Irakiens se trouvent aujourd'hui toujours dans les pays voisins de l'Irak, un nombre croissant tentent de poursuivre leur route vers des pays du Nord où ils escomptent s'installer de façon durable.

### **Une importante présence irakienne au Proche-Orient<sup>1</sup>**

En l'absence de recensement de la population irakienne résidente dans les différents pays voisins de l'Irak, et en raison de la forte diversité des situations migratoires existantes, il est difficile d'évaluer le nombre d'Irakiens présents aujourd'hui dans la région (International Crisis Group, 2008). Les débats sur le nombre d'Irakiens en Jordanie montrent la difficulté de ce type d'exercice et les enjeux qu'il recouvre (FAFO, 2007). Les estimations se situent donc dans une fourchette assez large allant en Syrie de quelques centaines de milliers à 1,2 millions – ce dernier chiffre étant avancé par les autorités syriennes –, et en Jordanie d'un peu plus de cent mille à un demi-million. L'Égypte, le seul de ces pays à avoir signé la convention de Genève de 1951 sur les réfugiés, accueille pour sa part entre 15 000 et 150 000 Irakiens, et le Liban environ 50 000. Ces estimations sont à mettre en perspective avec le nombre d'Irakiens enregistrés auprès du HCR dans ces mêmes pays (Tableau 1).

La Syrie et la Jordanie qui accueillent la plus grande partie des réfugiés irakiens aujourd'hui, comme la majeure partie des États de la région, ne sont pas signataires de la convention de Genève de 1951, ni des protocoles de New York de 1967 (Zaiotti, 2006). Les Irakiens qui y résident se trouvent *de facto* en situation de transit, rares sont ceux qui ont pu obtenir des permis de résidence durables, et la majeure partie des Irakiens ont des visas de tourisme ou résident dans l'illégalité. L'absence de perspective d'installation dans ces pays sur le long terme, comme les faibles débouchés économiques qu'ils présentent, ainsi que le durcissement des politiques migratoires en Jordanie et en Syrie depuis 2007, poussent un nombre croissant d'Irakiens à chercher un pays de réinstallation où ils pensent pouvoir s'installer légalement sur le long terme (Chatelard & Dorai, 2009; Dorai, 2009a).

### **Un faible nombre de réfugiés irakiens dans les pays développés**

Au regard du nombre d'Irakiens accueillis dans les pays voisins, la majeure partie des pays industrialisés – à l'exception notable de la Suède jusqu'en 2008 – ont majoritairement fermé leurs portes aux réfugiés et demandeurs d'asile irakiens, en leur octroyant au compte-gouttes le statut de réfugié. L'Union européenne est la principale destination des réfugiés irakiens (plus de la moitié des demandes d'asile dans les pays industrialisés), même si des pays comme l'Australie, les États-Unis ou le Canada en accueillent également quelques milliers sous divers statuts. Au regard de l'ampleur des déplacements forcés engendrés par la guerre de 2003 et ses suites, et de celle de l'accueil en Syrie et en Jordanie, un nombre très restreint d'Irakiens ont réussi à se présenter aux frontières européennes pour y déposer une demande d'asile depuis 2004 (Tableau 2).

<sup>1</sup> Les deux sections qui suivent sont une version mise à jour d'une publication de l'auteur (Dorai, 2009).

**Tableau n°1 : Réfugiés irakiens immatriculés auprès du HCR (Nov. 2009)**

Pays	Individus
Syrie	215 429
Jordanie	46 745
Liban	10 380
Egypte	9 126
Turquie	7 207
<i>Total</i>	<i>288 887</i>

Source : *Regional Response Plan for Iraqi Refugees, Nations Unies, 2010* <http://www.humanitarianappeal.net>

**Tableau n°2 : Demandeurs d'asile irakiens dans l'Union européenne (2004-2008)**

Année	Total
2004	8 384
2005	10 829
2006	19 496
2007	38 117
2008	27 607

Source : *Sperl (2007) [de 2004 à 2006] & UNHCR, Asylum Levels and Trends in Industrialized Countries, 2008, 24 march 2009 [pour 2007 et 2008].*

L'évolution récente de ces demandes d'asile (Tableau 3) montre que les principaux pays d'accueil (Suède et Grèce) ont mis en place des politiques visant à limiter l'arrivée et l'accès à la demande d'asile aux réfugiés irakiens, d'autres pays comme l'Allemagne et la France ayant mis en place des programmes spécifiques visant l'accueil d'un nombre limité de réfugiés sélectionnés au préalable.

Ces chiffres relativement limités sont le résultat des politiques d'asile restrictives mises en œuvre dans de nombreux pays européens, qui combinent un accès difficile à la demande d'asile en assimilant les demandeurs potentiels à des migrants illégaux – ainsi, dans son bulletin de septembre 2007, l'Agence européenne des frontières *Frontex* signale les risques liés à l'arrivée des Irakiens en termes de trafics d'êtres humains, de faux papiers et de demandes d'asile infondées –, avec des taux

de reconnaissance très faibles visant à décourager les nouvelles arrivées (Sperl, 2007). La reconnaissance du statut de réfugié varie considérablement d'un État à l'autre : la Grèce, principale porte d'entrée vers les pays de l'Union européenne, ne reconnaissait aucun réfugié irakien en 2006, alors que la Suède a appliqué jusqu'en 2008 les recommandations du HCR, donnant une carte de résidence sur base humanitaire aux demandeurs d'asile irakiens déboutés. Ce dernier pays a accueilli, depuis le début de la crise, la moitié des Irakiens ayant déposé une demande d'asile dans l'un des pays de l'Union. Face à la persistance des politiques d'asile restrictives dans les autres pays membres, la Suède a décidé de limiter l'octroi du permis de résidence sur base humanitaire, officiellement en raison de l'évolution de la situation en Irak, et a signé en février 2008 un accord de réadmission avec les autorités irakiennes.

**Tableau n°3** : Nouvelles demandes d'asile d'Irakiens dans une sélection de pays européens (2007-2008)

Pays	2007	2008
Allemagne	4 171	6 697
Belgique	825	1 070
France	144	627
Grèce	5 474	1 760
Norvège	1 227	3 137
Pays-Bas	2 004	5 027
<b>Suède</b>	<b>18 559</b>	<b>6 083</b>
Suisse	935	1 440
Royaume-Uni	2 075	1 530

Source : UNHCR, *New asylum applications lodged in selected countries in Europe, North America, Oceania and Asia, 30 January 2009.*

Les expulsions de demandeurs d'asile déboutés se sont développées ces dernières années en Suède (Khosravi, 2009), et concernent aujourd'hui les Irakiens. Selon le *Migrationsverket* (Bureau de l'immigration suédois), en 2009, 2 224 Irakiens sont repartis volontairement dans leur pays, alors que près de 2 500 cas ont été transférés à la police pour procéder à leur expulsion. En 2009, seuls 2 297 Irakiens ont déposé une demande d'asile en Suède<sup>2</sup>.

Alors que les pays développés ont maintenu et/ou développé des politiques visant à limiter l'arrivée des demandeurs d'asile irakiens sur leur sol, les politiques de réinstallation préconisées par le HCR demeurent limitées et ne concernent qu'une infime fraction des réfugiés présents en Syrie et en Jordanie. Selon le HCR, depuis février 2007, un peu plus de 12 300 réfugiés ont été réinstallés dans des pays tiers, dont près de 8 800 aux États-Unis, ces chiffres étant très nettement inférieurs aux personnes proposées par le HCR à la réinstallation.

### Une présence irakienne qui remonte aux années 1980

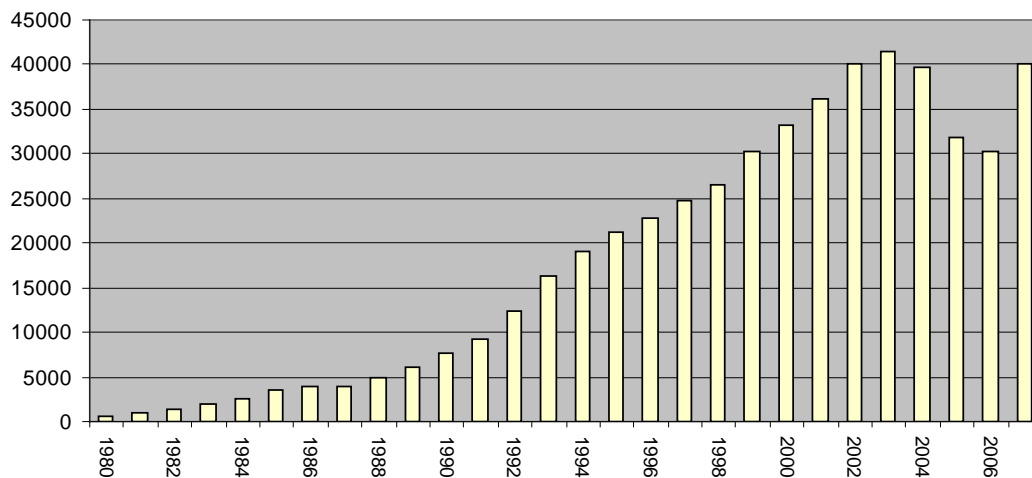
La présence irakienne en Suède s'inscrit dans une temporalité beaucoup plus longue que l'émigration liée à la chute du

régime de Saddam Hussein en 2003 et l'accroissement de l'insécurité qui s'est développée depuis. L'arrivée de population irakienne a débuté dans les années 1980 (Sassoon, 2009). On retrouve alors surtout des Irakiens qui quittent individuellement leur pays pour échapper à la conscription, à la répression du régime pour des militants de partis d'opposition, ou bien sont d'origine kurde. À la veille du conflit de 2003, plus de 70 000 personnes irakiennes ou d'origine irakienne étaient installées en Suède. On retrouve aussi depuis les années 1970 une importante communauté assyrienne<sup>3</sup> qui regroupe des ressortissants d'origine turque, syrienne et irakienne. La commune de Södertälje, au sud de Stockholm, qui regroupe une large part des nouveaux arrivants irakiens post-2003, est connue pour être le centre de ce groupe ethnico-religieux, avec la présence de nombreuses églises et d'associations assyriennes, ainsi qu'une chaîne de télévision par satellite (*Suroyo*). La commune estime que près du quart de la population est d'origine assyrienne (soit un peu plus de 20 000 Assyriens pour 80 000 habitants).

<sup>2</sup> Ce chiffre est donné par le *Migrationsverket*.

<sup>3</sup> Pour une perspective plus large et historique des migrations des assyriens d'Irak voir Brié (2006)

**Graphique n°1 :** Evolution du nombre de ressortissants irakiens résidant en Suède (1980-2007)



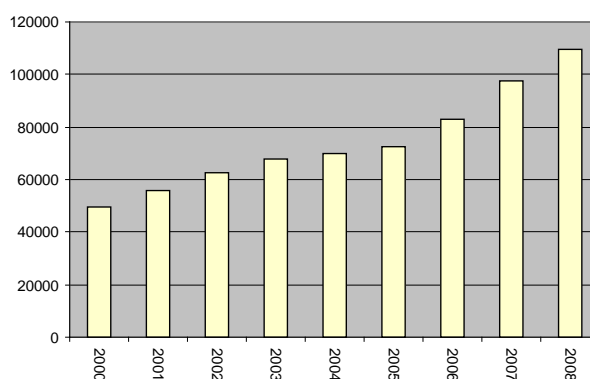
Source : *Foreign citizens in Sweden by country of citizenship, age and sex. Year 1973-2009, Statistics Sweden : 2009 - [www.ssd.scb.se/](http://www.ssd.scb.se/) ; réalisation propre.*

La croissance régulière de la population irakienne en Suède (Graphique 1), est dans un premier temps due à l'arrivée progressive d'hommes seuls jusqu'au milieu des années 1990, puis le regroupement familial prend progressivement le relais, et le ratio homme / femme s'équilibre dans la deuxième moitié des années 1990, avec un léger déséquilibre en faveur des hommes. Les trois années qui suivent la chute du régime se traduisent par une baisse sensible du nombre de ressortissants irakiens, ce qui peut s'expliquer par deux facteurs principaux : des naturalisations et des retours en Irak. L'arrivée d'un grand nombre de réfugiés en

2007, entraîne une nouvelle hausse de ce groupe.

Le nombre de personnes d'origine irakienne (*foreign-born persons* – qui inclut les Irakiens nés hors de Suède mais ayant obtenu la nationalité suédoise), s'élève lui à près de 110 000 individus en 2008, ce chiffre augmentant de façon régulière depuis 2000 avec une surreprésentation masculine assez prononcée (60 556 hommes pour 48 880 femmes en 2008). Ce chiffre s'élevait à plus de 62 000 en 2003, ce dernier conflit a donc entraîné une forte augmentation du nombre d'Irakiens sur le sol suédois.

**Graphique n°2 :** Evolution du nombre d'Irakiens *foreign-born* résidant en Suède (2000-2008)



Source : *Statistics Sweden, 2009 ; réalisation propre.*

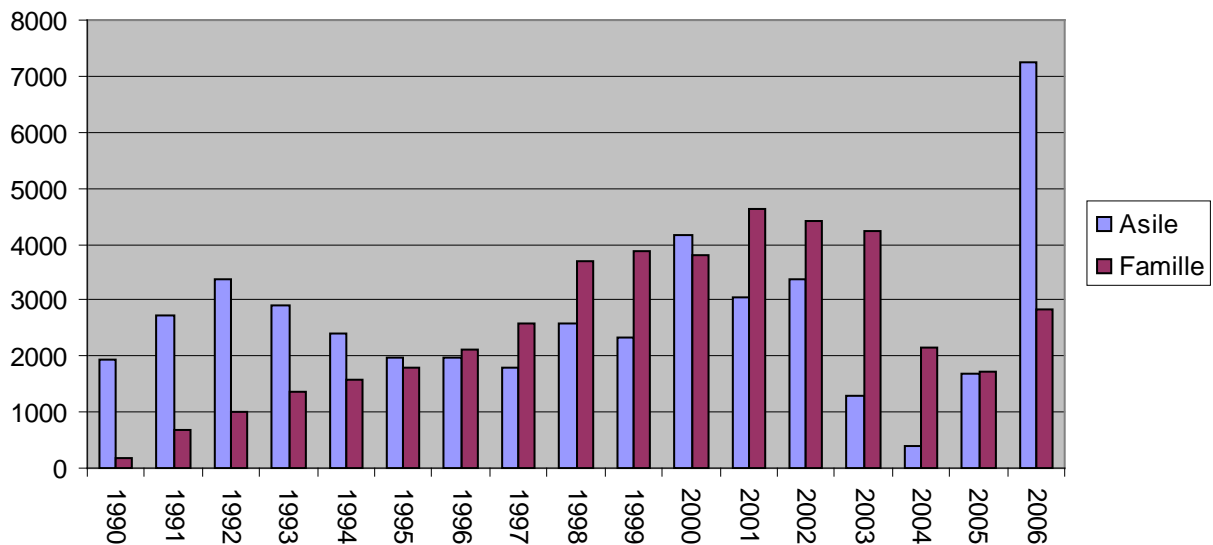
### De multiples modes d'entrées sur le territoire suédois

La migration des Irakiens en Suède se fait sous des modalités diverses, ce qui fait qu'il est difficile de qualifier ce mouvement de population sous le label unique de réfugié. Depuis le début des années 1990, près de 2 000 ressortissants irakiens obtiennent chaque année un permis de résidence en Suède au titre de l'asile, dans l'une des catégories suivantes : réfugiés au titre de la convention, réfugiés de facto, besoin de protection ou sur des bases humanitaires. Ce chiffre a atteint des pics lors des crises en Irak (post-1991) pour augmenter de façon très significative à partir de 2006, lorsque la violence se généralise en Irak. Si le nombre de permis de résidence varie en fonction de la situation en Irak, le nombre de permis de résidence accordés aux familles dont un membre est déjà en Suède augmente régulièrement tout au long des années 1990, pour dépasser celui des réfugiés en 1996 et ce jusqu'en 2005, à l'exception de l'année 2000 (Graphique 3).

Ceci s'explique par le fait que la majeure partie des Irakiens qui obtiennent un permis de résidence au titre de l'asile est composée d'hommes seuls. Une fois leur situation stabilisée en Suède, ils font venir leur famille. Effectivement, de nombreux Irakiens interrogés en 2008 dans la région de Stockholm sont arrivés illégalement en Suède. Le voyage étant coûteux et dangereux, ce sont souvent les hommes seuls qui l'effectuent. C'est une caractéristique qui est répandue dans de nombreuses situations d'asile, l'accès au territoire des pays industrialisés étant de plus en plus restrictif.

De la chute du régime baathiste jusqu'au développement de la violence en 2006, le nombre de permis de résidence octroyés à des Irakiens a fortement diminué, pour revenir ensuite à un niveau beaucoup plus élevé que dans les années 1990.

**Graphique n°3 :** Nombre de permis de résidence accordés à des Irakiens par catégorie (1990-2006)



Source : Migrationsverket, 2009 ; réalisation propre.



## Parcours de réfugiés : asile, transit et migrations secondaires

L'exil des Irakiens depuis 2003 se déroule dans un contexte fait de contraintes fortes, telles que les violences et l'instabilité qui déchirent l'Irak, à mettre en miroir avec les entraves à leur mobilité tant à l'intérieur de leur pays que vers l'extérieur. Effectivement, certains pays voisins comme les pays développés ont mis en place des politiques d'entrée, de séjour ou d'asile plus ou moins restrictives à l'égard des ressortissants irakiens. Même si elles ne peuvent à elles seules expliquer la direction et l'ampleur des mouvements migratoires, les politiques d'entrée et de séjour ont contribué à façonner les migrations irakiennes post-2003. Les entretiens qui suivent montrent la diversité des situations migratoires, la complexité des parcours de nombreux Irakiens et la multiplicité des facteurs qui les ont poussés à quitter leur pays pour venir s'installer en Suède.

### La chute du régime en 2003, une rupture dans l'exil des Irakiens ?

L'émigration des Irakiens n'a pas débuté en 2003. Selon Géraldine Chatelard (2005), 1,5 millions d'Irakiens auraient quitté durablement leur pays entre 1990 et 2002, une part d'entre eux ayant obtenu le statut de réfugié, une large proportion étant en situation d'illégalité dans les pays d'accueil ou de transit. Certains, partis avant 2003 pour des raisons qui combinent la fuite d'un pays sous sanctions internationales en proie à d'importantes difficultés économiques, la crainte d'une nouvelle guerre et la montée des tensions communautaires, se sont retrouvés bloqués dans leur pays de premier ou deuxième accueil à la chute du régime de Saddam Hussein. Ce n'est qu'après plusieurs années d'attentes qu'ils ont pu accéder à leur réinstallation durable dans un pays tiers. C'est le cas de cette famille irakienne rencontrée en avril 2009 dans la banlieue de Stockholm. Appartenant à la minorité

sabéenne mandéenne<sup>4</sup>, le mari résume les multiples raisons qui les ont poussés à quitter l'Irak en 2001, qui mêle difficultés économiques, peur de l'avenir et sentiment d'une communautarisation croissante de la société. La guerre de 2003 et la violence qui en a résulté les ont confortés dans leur volonté de ne pas rentrer en Irak et de trouver un pays d'accueil sur le long terme.

*Nous sommes partis en 2001. Je ne pensais pas quitter le pays, ce n'est pas facile de partir. Mon salaire ne me suffisait pas. Après avoir fini ma journée de travail à l'université, je partais travailler chez mon frère aîné qui avait une joaillerie. En tant que fonctionnaire, je n'avais pas le droit d'avoir ma propre boutique. Nous sentions qu'il pouvait y avoir à nouveau la guerre. Et puis, la situation économique est devenue vraiment difficile, nous n'avions pas de maison à nous et mon salaire ne nous suffisait plus pour vivre. Ma famille est partie huit mois avant moi, je devais finir l'année universitaire d'abord, je ne pouvais pas tout laisser tomber. Ils sont partis en Jordanie, parce qu'à l'époque c'était la seule porte de sortie pour les Irakiens. J'ai fini l'année universitaire, et je suis parti les rejoindre.*

*En Jordanie ce n'était pas facile d'obtenir une carte de séjour. Ma femme était enceinte, et les Jordaniens ont refusé de lui prolonger sa carte de séjour. Elle ne voulait pas accoucher en étant illégale dans le pays. Elle a alors essayé d'aller en Syrie, mais ils ne l'ont pas laissé entrer. Le seul pays qui l'a accepté, c'est le Yémen, elle a donc pris l'avion et est partie pour accoucher là-bas. Elle a été obligée de faire un faux certificat disant qu'elle était enceinte de cinq mois au lieu de huit pour pouvoir prendre l'avion. Je lui avais dit de ne pas rentrer en Irak. J'ai rejoint mon épouse trois jours après. Nous ne connaissions personne au Yémen, la seule raison qui nous y a menés c'est qu'ils ne demandaient pas de visa pour les Irakiens.*

*Nous sommes alors restés au Yémen. Nous ne pensions pas rester longtemps. J'ai cherché un travail pour gagner de quoi vivre. Cela a été difficile*

<sup>4</sup> Il s'agit d'un groupe religieux présent en Irak et en Iran qui définissent leur religion comme s'inscrivant dans la lignée de Saint Jean Baptiste.



*au début mais j'ai trouvé à travailler dans mon domaine en tant qu'ingénieur, le travail était difficile, mais le salaire était bon. Malgré cela, je voulais quitter le Yémen. J'ai commencé à faire les papiers de notre fille. Je me suis alors rendu compte que nous n'avions pas fait les démarches pour obtenir une carte de séjour. J'ai réuni l'argent pour régulariser notre situation. J'ai alors pensé rentrer en Irak, mais mon épouse m'a convaincu de réfléchir et d'attendre. Nous sommes donc restés à Sanaa, et nous étions là quand la guerre a été déclenchée en 2003. La situation s'est dégradée avec la chute du régime, mon frère a été tué, sa femme aussi, d'autres membres de ma famille ont été menacés. Le conflit est devenu communautaire. Les tensions communautaires existaient depuis longtemps, mais elles ne pouvaient pas apparaître au grand jour. À partir de là, je ne voulais plus rentrer, rentrer pour quoi ? Pour se faire tuer ? En tant qu'universitaires, nous étions assimilés aux baathistes. Tous mes anciens collègues qui sont restés à Bagdad m'ont dit de ne pas revenir lorsque je leur ai demandé.*

*J'ai alors continué à travailler au Yémen, je donnais des cours à l'université. Le HCR au Yémen a commencé à parler de réinstaller les Irakiens, cela faisait près de 9 ans que nous étions en exil. Notre communauté mandéenne est très bien organisée, nous sommes en lien les uns avec les autres. Le HCR nous a proposé d'aller au Canada ou aux États-Unis, mais cela n'a pas fonctionné. Nous avons créé une association mandéenne pour réunir les différents membres de notre communauté à Sanaa, et nous étions en lien avec des organisations mandéennes dans le Michigan et en Suède. Nous leur transmettions des informations sur notre situation. Au départ nous étions trois familles mandéennes, puis deux sont parties et il ne restait plus que nous à Sanaa, nous étions isolés. Je leur ai dit qu'il était difficile pour nous de rester ici avec la montée de l'islamisme. Nous avons demandé à avoir un entretien avec un officier de protection du HCR. Ils nous ont réinstallés en Suède au début de l'année 2009. J'ai deux frères en Suède, à Malmö et à Lund, et un à Copenhague au Danemark, qui étaient partis depuis longtemps. Cela a dû jouer en notre faveur pour notre réinstallation.*

## La Syrie, une étape avant la réinstallation en Suède

Pour certains la Syrie est une simple étape, un premier pays où les réfugiés trouvent la sécurité et tentent de poursuivre leur parcours vers un pays tiers pour s'y installer sur le long terme. Cette stratégie d'un exil par étapes est souvent un passage obligé pour les réfugiés quand les organisations internationales sont limitées dans leur activité du fait de la violence généralisée, et du fait que les pays voisins, premier espace d'accueil, ne proposent pas de solutions durables en terme d'installation, de séjour ou d'emploi. Une fois arrivés en Syrie, les réfugiés sollicitent leurs réseaux familiaux sur place et en diaspora pour obtenir de l'aide financière et préparer leur émigration. Ils s'installent dans un provisoire précaire. Certains tentent d'émigrer illégalement, mais l'échec est souvent au rendez-vous, et de nombreux Irakiens rencontrés ont perdu de grosses sommes d'argent sans pour autant quitter la Syrie. Une famille irakienne interviewée dans la banlieue de Stockholm en avril 2009 raconte les causes de leur départ et l'itinéraire qui les a menés jusqu'en Suède.

*Nous sommes actuellement six dans la famille, avec mon épouse et nos quatre enfants qui vivent actuellement en Suède. J'ai 56 ans et mes enfants ont entre 10 et 26 ans. Notre cinquième enfant a été tué à Bagdad en 2006 alors qu'il avait 20 ans. Nous vivions entre Bagdad et Mossoul, j'étais employé dans le secteur du pétrole, mon épouse était enseignante. Malgré l'embargo et la guerre, notre situation économique était bonne. J'occupais un poste assez important, nous étions propriétaires de notre maison, nous avions une voiture. Mes fils aînés étudiaient à l'université, mon fils qui a été tué était étudiant à l'université de Bagdad. Après l'entrée des Américains en Irak, la situation s'est détériorée, nous avons vécu des moments difficiles, la peur, des ennuis. Je devais me déplacer beaucoup dans différentes régions d'Irak pour mon travail, j'allais à Mossoul et à Kirkouk. Après 2003, cela devenait risqué de se déplacer à cause de l'activité des insurgés et des groupes terroristes. Ces groupes ont commencé*

à intimider toutes les personnes qui travaillaient pour l'État ou pour les Américains, surtout les personnes employées dans les secteurs clés comme le pétrole. Ils demandaient aux employés de quitter leur travail. Mais un employé se doit de travailler pour son administration. Nous travaillions pour les citoyens et non pour tel ou tel parti ou pour les Américains. Celui qui produit du pétrole ou de l'électricité travaille pour le service public. Malgré tout cela, je continuais à travailler. À la fin de l'année 2005 et au début 2006, j'ai reçu des menaces personnelles. Comme je suis chrétien j'étais perçu par ces gens comme étant du côté des Américains.

Nous avons peur de nous déplacer dans la ville, même dans notre propre quartier. Après la mort de mon fils j'ai décidé que nous partirions tous pour la Syrie. J'avais mis mes enfants à l'abri le temps de préparer les passeports. Nous sommes partis à la fin de l'année 2006 et nous sommes restés 1 an et 3 mois. Nous sommes partis pour la Syrie, parce que c'était le seul pays à nous avoir ouvert ses portes, et surtout pour les personnes qui ne sont pas riches. Il est très difficile d'entrer en Turquie ou en Jordanie. En plus, le pays n'est pas cher comparé aux pays voisins. Et puis, il est assez facile d'obtenir une carte de séjour et d'inscrire ses enfants dans le système scolaire. Nous avons eu l'impression d'être traités comme des citoyens syriens et non comme des étrangers. Nous nous sommes installés à Jaramana, là où il y avait beaucoup d'Irakiens et où le logement était relativement meilleur marché. Nous avons des proches qui étaient partis avant nous. Ils nous ont aidés à nous installer à Damas. Nous avons également reçu un peu d'argent de notre famille au Canada et en Australie.

En quittant l'Irak nous avons tout perdu. Nous avons essayé d'émigrer illégalement vers l'Europe une première fois, cela n'a pas fonctionné, et nous avons encore perdu de l'argent. Nous sommes donc restés en Syrie et nous avons été nous enregistrer auprès du HCR. Nous avons raconté notre histoire et nous avons été acceptés assez rapidement pour être réinstallés en Suède. Nous aurions préféré un pays anglophone pour faciliter notre réinsertion sur le marché du travail, et surtout celui de nos enfants qui ont déjà entamé leurs études supérieures. Nous avons fait une demande pour le Canada où réside

ma sœur depuis les années 1970 et une autre pour l'Australie où des membres de ma famille habitent, mais nous avons été refusés. Les Suédois ont remarqué pendant notre entretien en Syrie que beaucoup des membres de la famille de mon épouse résidaient déjà en Suède, je crois que cela a joué en notre faveur.

### Des familles scindées par l'exil

Les parcours migratoires des Irakiens sont le plus souvent complexes et constitués de plusieurs étapes, ce qui contraint les réfugiés à adopter des stratégies d'adaptation pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent au fur et à mesure de leur itinéraire. La majeure partie des familles rencontrées s'est retrouvée séparée sur des périodes plus ou moins longues. Une jeune femme irakienne rencontrée en avril 2009 à Sednaya, une petite ville au nord de Damas, s'est retrouvée seule avec son beau père et ses deux enfants en bas âge à Mossoul. Son mari avait quitté l'Irak en 2005 et a rejoint la Suède via la Turquie. Enceinte de leur deuxième enfant elle n'a pu le suivre. Elle a décidé d'attendre le regroupement familial à Mossoul, mais en octobre 2008, des attaques contre les Irakiens de confession chrétienne – elle est syriaque – se sont multipliées. Elle a donc dû quitter de façon précipitée l'Irak pour se réfugier en Syrie, où elle attend de pouvoir rejoindre son mari en Suède. Ces récits de familles divisées par la guerre, mais aussi par les politiques d'asile restrictives des pays d'accueil qui poussent les réfugiés à émigrer illégalement, sont nombreux. Certaines familles, comme celle de ce jeune irakien interviewé dans la banlieue de Stockholm en avril 2009, se retrouvent séparées pendant plusieurs années en raison de l'évolution du conflit irakien qui précipite les départs de certains, mais aussi parce que les règles d'immigration qui différencient enfants mineurs et enfants majeurs scindent des familles.

Je suis né à Bagdad en 1978, ma famille est originaire de Dobuk dans le nord de l'Irak. Mon père était chauffeur de taxi. J'ai deux sœurs et deux

*frères. Au début des années 1980, des membres de ma famille ont quitté l'Irak vers l'Allemagne, la France, le Canada, pour fuir la conscription et les difficultés liées à la guerre. Au début des années 1990, mon père a voulu partir, mais il a renoncé quand la situation s'est améliorée à Bagdad, et nous voyions les gens dans des camps de réfugiés dans des situations difficiles. Nous étions tous jeunes dans la famille, mon père a donc décidé de rester à Bagdad.*

*J'ai quitté l'Irak durant l'été 2006. J'ai passé un mois en Syrie, à Jaramana. Toute ma famille est aujourd'hui au Canada. Mes parents et mes deux plus jeunes frères ont fait une demande d'immigration au Canada depuis l'Irak, ils ont obtenu l'immigration en 2005. Ils sont passés par la Jordanie pour terminer la procédure auprès de l'ambassade canadienne et ils sont partis. Ne sont restés en Irak que ma sœur et moi, nous étions tous les deux majeurs au moment de la demande, nous n'avons donc pas été acceptés, il fallait que nous déposions une demande individuelle. Nous sommes donc restés à Bagdad. Nous avons fait une demande de regroupement familial. Entre temps, nous avons reçu des menaces nous demandant de quitter notre maison. J'avais un petit magasin de photographie, il a été détruit. Une semaine après ils ont attaqué notre maison. Nous avons fui vers la Syrie. Nous avons de la famille éloignée à Damas, ils nous ont hébergés quelques nuits puis nous avons loué un appartement à Jaramana. Mes parents nous ont aidés en nous envoyant de l'argent pour que nous puissions quitter la Syrie. J'ai fait appel à des passeurs, et j'ai pu quitter la Syrie avec des faux papiers. Nous avons chacun dû payer 10 000 \$ pour partir. Nous ne sommes restés qu'un seul mois en Syrie. J'avais de la famille en Suède, mais ce qui m'a décidé, c'est qu'ici je pouvais avoir rapidement une carte de séjour, je ne voulais pas rester sans papiers. Ici nous avons été accueillis par des cousins paternels. Ils vivent en Suède depuis la fin des années 1970, d'autres sont arrivés dans les années 1990. Je me suis installé avec ma sœur à Södertälje, dans la banlieue sud de Stockholm. Nous sommes maintenant assez bien ici, même si notre famille est au Canada. C'est ici, je pense, que je vais faire ma vie, on verra plus tard si je les rejoins, mais j'ai appris la langue, je travaille et je vais bientôt me marier ici, alors c'est pour ça que je ne pense pas partir.*

D'autres Irakiens rencontrés dans la banlieue de Stockholm ont réussi à obtenir une carte de séjour après être arrivés illégalement en Suède. Leurs familles respectives étaient toujours au Moyen-Orient dans l'attente de les rejoindre. Les procédures de regroupement familial sont souvent longues et complexes, et la précarité dans laquelle nombre d'Irakiens se trouvent rend difficile l'accès à un logement pour héberger le reste de la famille. L'absence de revenus est également un obstacle fort à la venue de la famille, sans compter le déclassement social que subissent la plupart des nouveaux arrivants. Des familles restent ainsi scindées pendant de longs mois, sans possibilité pour les différents membres de se voir.

## Conclusion

L'actuelle arrivée d'Irakiens en Suède s'inscrit dans une temporalité qui a débuté dans les années 1980. Si la politique migratoire, qui a permis l'octroi d'une carte de résidence à de nombreux Irakiens au titre de la protection humanitaire, permet de comprendre l'attrait de ce pays pour ces derniers, les statistiques sur la présence irakienne en Suède (qu'ils soient de nationalité irakienne ou ayant acquis la nationalité suédoise) montrent l'augmentation régulière de ce groupe depuis les années 1990. En ce sens, 2003 ne se présente pas comme une rupture dans la migration irakienne vers la Suède, mais s'inscrit dans la continuité de l'augmentation de la présence irakienne. C'est surtout la généralisation du conflit en 2006 qui a contribué à accélérer l'arrivée d'Irakiens, alors qu'un nombre croissant d'entre eux résidait déjà dans un des pays voisins de l'Irak. Il faut prendre en compte le fait que de très nombreuses familles irakiennes étaient dispersées dans plusieurs pays avant 2003, du fait de l'émigration antérieure et de la difficulté à quitter l'Irak légalement avant 2003. La chute du régime de Saddam Hussein et la fin des sanctions ont ouvert les frontières irakiennes, rendant l'émigration

*plus facile* ou *possible*. Pour ceux dont une partie de la famille résidaient déjà à l'étranger, l'émigration actuelle est souvent le résultat de facteurs qui combinent la volonté d'échapper à la violence et aux difficultés économiques et le regroupement familial.

Mohamed Kamel Dorai  
Chargé de recherches  
CNRS / Institut Français du Proche-Orient  
Damas, Syrie  
[mkdorai@univ-poitiers.fr](mailto:mkdorai@univ-poitiers.fr)

## Bibliographie

- Brié, Françoise (2006) Migrations et déplacements des Assyro-Chaldéens d'Irak, *Outre - Terre* 4, n° 17, pp. 455-467.
- Chatelard, Géraldine ; Dorai, Mohamed Kamel (2009) La présence irakienne en Syrie et en Jordanie : dynamiques sociales et spatiales, et modes de gestion par les pays d'accueil, *Maghreb-Machrek*, n°199, pp. 43-60.
- Chatelard, Géraldine (2009) *Migration from Iraq between the Gulf and the Iraq wars (1990-2003): historical and socio-spatial dimensions*, University of Oxford, COMPAS - Centre on Migration, Policy and Society, 51 p. (Working Paper N° 68).
- Chatelard, Géraldine (2005) L'émigration des Irakiens de la guerre du Golfe à la guerre d'Irak (1990-2003), in Jaber, Hana ; Métral, France (dirs.), *Mondes en mouvements. Migrants et migrations au Moyen-Orient au tournant du XXIe siècle*, Beyrouth, IFPO, pp. 113-155.
- Dorai, Mohamed Kamel (2009) Le Moyen-Orient, principal espace d'accueil des réfugiés irakiens, in Migreurop, *Atlas des migrants en Europe - Géographie critique des politiques migratoires*, Paris, Armand Colin, pp. 109-111.
- Dorai, Mohamed Kamel (2009a) Le renouveau de la question de l'asile au Proche-Orient : l'exemple des réfugiés irakiens en Syrie, in Chemin, Alain ; Gélard, Jean-Pierre (dirs.), *Migrants, craintes et espoirs*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 115-132.
- FAFO (2007) *Iraqis in Jordan 2007 – Their Number and Characteristics*, Oslo, 116 p., sur internet : <http://www.faf.no/ais/middeast/jordan/IJ.pdf>
- International Crisis Group (2008) Failed Responsibility: Iraqi Refugees in Syria, Jordan and Lebanon, in *Middle East Report N°77 – 10 Juillet 2008*, p. 16, sur internet : <http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=5563&l=1>
- Khosravi, Shahram (2009) Sweden: detention and deportation of asylum seekers, *Race & Class*, vol. 50(4), pp. 38-56.
- Sassoon, Joseph. (2009) *The Iraqi refugees. The New Crisis in the Middle East*, London, I.B. Tauris, 247 p.
- Sperl, Marcus. (2007) Fortress Europe and the Iraqi 'intruders': Iraqi asylum-seekers and the EU, 2003-2007, in *New Issues in Refugee Research*, Genève, UNHCR Policy Development and Evaluation Service, 19 p. (Research Paper n°144).
- Zaiotti, Ruben (2006) Dealing with Non-Palestinian Refugees in the Middle East: Policies and Practices in an Uncertain Environment, *International Journal of Refugee Law*, vol. 18, n°2, pp. 333-353.